

FICHE D'INFORMATIONS USAGER

SALLE DES TAILLIS

93 avenue des Taillis 69960

- Nombre de personnes maximum : **70** au-delà la responsabilité de l'organisateur est engagée.
- Remise des clés et état des lieux week-end : par le gardien devant la salle :
 - journée : **9h30 le matin** de la location, retour le lendemain 9h30
 - week-end : **vendredi à 18h30, retour dimanche 18h30**
- Le retrait des clés pour les réservations en semaine se fait à l'Hôtel de Ville, sur les horaires d'ouverture : Place Charles Jocteur de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; au plus tôt un jour avant la manifestation.
- Salle protégée par alarme : un badge vous sera remis lors de la remise des clés. Tout déclenchement de l'alarme entraînera la facturation des frais d'intervention de la société de sécurité retenue sur la caution.
- Horaires d'occupation de la salle : maximum 2 heures du matin
- La location de la salle ne donne aucun droit d'accès aux équipements sportifs et leur utilisation est formellement proscrite.
- L'utilisation des bouteilles de gaz pour réchauffer est totalement interdite.
- Barbecue autorisé devant la salle sur la zone bitumée et strictement interdit côté stade.
- Un défibrillateur est à votre disposition sur la façade de la loge des gardiens.
- Dans le cadre du respect de l'environnement, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.
- Stationnement interdit à tous véhicules devant les issues de secours ainsi que dans l'enceinte du complexe sportif, excepté aux 2 emplacements prévus à cet effet.
- Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de bloquer les issues de secours.
- L'utilisation d'adhésif au mur est formellement interdite.
- Merci de veiller à rendre la salle et son mobilier propres et rangés.
- Merci de veiller à la fermeture de toutes les portes, fenêtres et volets.

CONSTITUTION DU DOSSIER(uniquement si la date n'a pas été attribuée via la convention en cours)

☐ **Formulaire de réservation dûment complété et signé**

☐ **Paielement par chèque à l'ordre du trésor public**

☐ **Cautions par chèque à l'ordre du trésor public**

➔ 640 € retenue en cas de dégradations de la salle et de ses abords (remboursement graduel)

➔ 160 € retenue si nettoyage et rangement non satisfaisant de la salle et ses abords

☐ **Attestation d'assurance** au nom et à l'adresse du loueur. Elle doit stipuler les risques locatifs, la date et l'adresse de la manifestation

☐ **Justificatif de domicile** (facture, avis d'imposition....)

Le dossier complet doit être déposé au moins 1 mois avant l'évènement.

**Associations : pour toutes vos manifestations, pensez à établir votre demande de débit de boissons.
Pour toute manifestation avec collation, vos chèques de caution sont engagés.**

FICHE D'INFORMATIONS USAGER

SALLE DES TAILLIS

93 avenue des Taillis 69960

Tarifs de base

Prix en euros	Public
<u>Première journée :</u> • 210€	• Usagers habitant Corbas (<i>week-end uniquement</i>) • Entreprises Corbasiennes • Activités lucratives et commerciales des associations de l'OMS et des comités • Personnel communal
• 1 010 €	• Usagers extérieurs à Corbas
Week-end – du vendredi 18h30 au dimanche 18h30 : 300€	• Usagers habitant Corbas • Personnel communal
Gratuit	• Manifestations des associations Corbasiennes loi 1901 sans droit d'entrée • Activités non lucratives de l'OMS et des comités
• 210€	• Spectacles culturels – <i>sous conditions</i> ; limité à <i>un par an</i> ◦ durée de 2h maximum ◦ se terminant avant 18h30 ◦ une fois par an
Tarifs complémentaires	
<u>Deuxième journée :</u>	
• 200€	• <i>Comités</i> d'entreprises Corbasiennes
• 1 000 €	• Usagers extérieurs à Corbas